Le mot du Président

La jeunesse est une priorité pour le Département de la Gironde. Avec les collèges, dont nous assurons, en particulier, la construction, l'entretien, la gestion et le fonctionnement, mais aussi la restauration, les transports scolaires, les actions sportives et de loisirs, notre institution départementale participe activement à l'éveil des citoyens de demain.
Nous participons financièrement aux outils pédagogiques au sein des collèges, et nous aidons les familles à réduire les frais de scolarité. Pour les bénéficiaires des bourses de l'Éducation Nationale, le Département de la Gironde apporte une aide complémentaire ainsi qu'aux élèves de 4e et 3e en SEGPA. Nous intervenons également pour pondérer les frais de demi-pension.
Ce document, témoin de notre plein engagement dans l'accompagnement et l'épanouissement de vos enfants, vous apportera l'ensemble des informations utiles à la demande de bourse.

La Bourse départementale

Les Bourses départementales 2014 2015

Vous résidez en Gironde, votre enfant est scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, **il est titulaire d'une bourse de l'Education Nationale** : vous pouvez bénéficier d'une bourse complémentaire du Conseil général de la Gironde. Pour les boursiers de **Taux 1 : 70€, Taux 2 : 80€, Taux 3 : 100€**
Elèves boursiers de MFR et AGIR : **80€** (quel que soit le taux)

La Bourse SEGPA

Votre enfant est en classe de **4e ou 3e SEGPA** : vous pouvez également obtenir une bourse départementale spécifique d'un montant de 90€. Tous les élèves sont concernés, boursiers ou non-boursiers.

Pour recevoir ces aides, 2 formules sont possibles :

- **la lettre chèque**, établie au nom du parent demandeur (représentant légal)
- **le virement bancaire. Pour cela, donner impérativement un RIB au nom du parent demandeur (représentant légal)**

CHOISISSEZ INTERNET : faites votre demande en ligne !

Virement bancaire sous 30 jours

A partir du **24 novembre 2014**, faites votre demande de bourse directement sur Internet sur **gironde.fr/bourses** et suivez l'état d'avancement de votre demande.
Pour le virement bancaire, **paiement sous 30 jours, une fois le dossier complet et validé.**

En cas de changement d'adresse ou de données bancaires, pensez à prévenir le collège ou le Conseil général sur le site internet pour le bon suivi de votre demande.

DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE
Année scolaire 2014-2015

(merci de remplir en lettres capitales uniquement)

Votre enfant :
NOM : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Prénom : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Parent demandeur (représentant légal) **:**
(celui déclaré lors de la demande pour la Bourse de l'Éducation Nationale)
☐ Madame ☐ Monsieur
NOM : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Prénom : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Adresse : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Tél. : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Mail : .....

Je souhaite recevoir l'aide par :
☐ Lettre chèque établie au nom du parent demandeur (représentant légal)
☐ Virement bancaire *(fournir un RIB au nom du parent demandeur, représentant légal)*

Je soussigné(e) ☐ le père ou ☐ la mère ou ☐ le tuteur légal de l'enfant, certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts*.
Je donne mon accord à la transmission, par l'autorité académique au Conseil général de la Gironde, des données concernant mon fils/ma fille afin de permettre le versement de la bourse départementale.

Le : ..... Signature :

*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

Cadre réservé au collège
Collège : ..... ☐ MFR / AGIR
Code RNE : ..... Classe fréquentée : .....
Boursier d'État : ☐ Taux 1 ☐ Taux 2 ☐ Taux 3
Elève SEGPA de 4e ou 3e : ☐ Oui ☐ Non Le : .....
☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe ☐ Interne Signature et Cachet :